

**Gilles POUPA**

Expert-Comptable  
Commissaire aux comptes  
Inscrit auprès de la Cour  
d'Appel d'Aix en Provence

496, Route de la Corniche  
d'Or RN 98  
83700 SAINT RAPHAEL  
04.94.19.25.65  
04.94.19.24.90

26 JAN. 2011

Lucy HA

# MELLONE INVESTISSEMENT

Société par actions simplifiée  
Au capital de 4.507.950 €  
Z.A. Saint Estève  
13360 ROQUEVAIRE

495 200 719 RCS MARSEILLE

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

# **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS**

## **Sur les apports effectués par Monsieur Benjamin LEDRU**

En exécution de la mission qui m'a été confiée par ordonnance de Monsieur Le Juge Délégué à la Présidence du Tribunal de Commerce de Marseille en date du 18 novembre 2010, je vous présente mon rapport sur l'appréciation de la valeur des apports d'actions devant être effectués par Monsieur Benjamin LEDRU dans le cadre de l'augmentation de capital de votre société.

### **I. Exposé sur l'opération projetée**

#### **↳ But de l'opération :**

L'opération consiste en l'apport d'une partie des actions que possède M. B. LEDRU dans la société INVESTIBAT SAS. Cet apport sera rémunéré par une augmentation de capital. Cette opération s'inscrit dans le cadre d'une restructuration financière et patrimoniale de deux groupes de sociétés contrôlés par M. NASCIMENTO qui a fait l'objet d'un protocole d'accord cadre en date du 23/12/2010.

#### **↳ Propriété et jouissance :**

Votre société deviendra propriétaire des droits qui sont attachés à ces actions à compter du jour de l'approbation des apports par votre assemblée.

### **II. Description et évaluation des apports**

Les apports sont constitués par 76 594 actions représentant 2,4356 % du capital de la société INVESTIBAT SAS représenté par 3 144 704 actions d'une valeur nominale de 1€.

La société INVESTIBAT SAS a pour seuls actifs ,

- 52,95 % des titres de la société JORYF SA
- et une détention symbolique dans la SCI - EPERVIER I de 0.01% dont la valeur n'a pas été retenue pour cette opération.

Le contrôle de la société JORYF SA est sur le point d'être pris par des sociétés d'investissement du Groupe CIC dans le cadre de l'opération évoquée ci-dessus.

La société JORYF SA a été valorisée par ce groupe à 33 646 000 € (trente trois millions six quarante six mille euros). Cette valorisation étant faite à une date suffisamment proche de la présente opération d'apport, cette valeur vénale a été conservée et retenue. Cette opération de prise de contrôle de JORYF SA doit se dénouer au plus tard le 31/03/2011

Dans ce contexte, aucune autre méthode de valorisation n'a été appliquée considérant qu'il s'agit ,

- de l'évaluation faite par un organisme investisseur financier extérieur au Groupe, en vue de prendre le contrôle, entre autres raisons, de JORYF SA,
- d'une opération globale de restructuration.

Il en résulte une valeur des actions INVESTIBAT SAS apportées par Monsieur Benjamin LEDRU de

$$33\,646\,000 \text{ €} \times 52,95 \% \times 76\,594/3\,144\,704 = 433\,924,71 \text{ €}$$

Cette valeur a été arrêtée à , 433 905.01 €, pour tenir compte d'une valorisation unitaire par action de 5.665 €.

### **III. Vérifications effectuées**

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour vérifier la réalité des titres apportés et la valeur attribuée à cet apport. L'évaluation étant effectuée sur la base de la transaction à venir sur les titres JORYF SA, j'ai examiné l'offre réitérative faite par l'organisme qui financera l'opération, les états financiers des sociétés JORYF SA et INVESTIBAT SAS, et je me suis assuré qu'aucun évènement de nature à modifier la valeur de l'apport n'était intervenu jusqu'à cette date.

### **IV. Conclusion**

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des apports décrits ci-dessus qui s'élève à ,

**433 905.01 €**

(quatre cent trente trois mille neuf cent cinq euros 1 ct)

Soit une valeur par action de **5.665 €**.

Fait à SAINT RAPHAEL,  
Le 19 Janvier 2011,

  
**Gilles POUPA**  
Commissaire aux apports